



Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 24 novembre 2020

Rapport de la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

M^e Sonia Paulus

Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant externe 2019

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Membres du Conseil municipal,

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec, je vous présente ce soir les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Il est impératif de recadrer ce rapport dans son contexte, à savoir les inondations d'avril 2019 et les nombreuses mesures de rétablissement et de soutien, déployées par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la suite de ce sinistre.

Avant d'aborder les données financières, je vous rappelle que la Loi sur les cités et villes exige que la mairesse ou le maire fasse rapport aux citoyens, lors d'une séance ordinaire du conseil, des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant externe.

De plus, ce rapport doit être publié sur le territoire de la Ville, conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil municipal.

Ainsi, le 27 octobre dernier en séance ordinaire du conseil municipal, la trésorière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, madame Caroline Lajeunesse CPA, CMA, a déposé le rapport financier 2019 tel que préparé par l'auditeur indépendant externe Deloitte.

On peut y lire que nous avons terminé l'exercice 2019 avec des revenus totalisant 29 918 291 \$ et des dépenses atteignant 31 267 103 \$, générant un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales représentant 1 348 812 \$.

Ce déficit était dû par un manque à gagner de 2 000 000 \$ générés par des dépenses relatives aux mesures d'urgence des inondations du printemps de 2019.

En effet, le gouvernement du Québec rembourse 75 % de ces dépenses qui se chiffraient à plus de 8 000 000 \$ au 31 décembre dernier, comparativement à des revenus de 6 000 000 \$.

Ce déficit de l'exercice 2019 a été résorbé par l'excédent accumulé des exercices précédents.

La saine gestion financière des 14 dernières années a permis à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de ne pas alourdir son endettement.

En terminant, soulignons que l'auditeur indépendant a de plus certifié une opinion « sans réserve » sur les états financiers de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, jugeant également conformes les procédures d'appel d'offres de la Ville et attestant que les états financiers consolidés sont vérifiés et conformes aux normes comptables en vigueur.

Je tiens à remercier les membres de mon administration, de même que madame Lajeunesse et l'ensemble son équipe pour leur excellent travail et leur contribution à protéger notre santé financière.



Me Sonia Paulus
Mairesse